

ATTESTATION

Les assureurs soussignés déclarent que,

TRANS EUROPE EXPRESS BVBA
EVENBROEKVELD 1
9420 ERPE MERE
BE0428758509

a souscrit auprès des Compagnies précitées un contrat d'assurance dans le cadre de sa responsabilité de transporteur national et/ou international telle que déterminée par la Loi du 15.07.2013 et par la convention C.M.R. et ce suivant les conditions générales et particulières de la police n° L2110189.

- ✚ Valeur assurée : En cas de sinistre, l'engagement des assureurs ne dépasse en aucun cas
 - € 325 000,00 au premier risque par véhicule, un train routier - camion plus remorque(s) - étant assimilé à un, et un seul, véhicule,
 - € 650 000,00 au premier risque par sinistre ou série de sinistres provenant d'une seule et même cause.
- ✚ Franchise de base : € 1 000,00 par sinistre.
- ✚ Limites territoriales :
Zone 3
Belgique et pays limitrophes, Autriche, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Andorre, Cité du Vatican, Espagne, Portugal, Italie, Saint-Marin, Malte, Grèce, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Macédoine, Turquie d'Europe, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Estonie, Lituanie, Lettonie.
- ✚ Matériel de tiers :
Franchise déductible : € 1000,00 /sinistre.
Valeur assurée en premier risque : € 75 000,00

Cette police a pris effet le 06/04/2004 pour une période de 1 an avec reconduction tacite à l'échéance annuelle du 01/01 sous réserve de résiliation antérieure des Assureurs ou de contentieux relatifs aux primes. Cette attestation ne déroge en rien aux conditions et stipulations de la police n° L2110189. La nullité, l'exception, la déchéance et les franchises qui peuvent être invoquées contre l'assuré sont opposables aux tiers lésés.

Validité : 01/01/2025 – 31/12/2025.
1210, Bruxelles, le 13 décembre 2024.

Les Assureurs :

Jean VERHEYEN SA Delegations 25G02 Member of Axa Group	%
AXA BELGIUM SA/NV	41.00
XL Insurance Company SE	34.00
Allianz Esa EuroShip GmbH	17.00
Helvetia Global Solutions Ltd	4.00
SIAT Società Italiana Assicurazioni	4.00
zonder solidariteit / sans solidarité	

General Agency
JEAN VERHEYEN S.A.-N.V.
member of AXA Group

C. GHEKIERE
Deputy Director
Underwriting Marine Dept.

UMR for XL Insurance Company SE: B0334SC3342025700

JEAN VERHEYEN S.A. – Reconnu par la FSMA comme souscripteur mandaté – Entreprise n° 0431 491 731 – RPM : Bruxelles
Siège Social : rue de la Limite 17, B 1210 Bruxelles – T : +32(0)2 250 63 11 – F : +32(0)2 250 63 00
Web : www.verheyen.be – E-mail : info@verheyen.be – transport@verheyen.be – patrimony@verheyen.be
Banque : IBAN : BE25 3100 0003 8482 – BIC : BBRUBEBB
AXA Belgium S.A. Place du Trône 1, B 1000 Bruxelles, détient plus de 10 % du capital
Règlement extrajudiciaire des plaintes : SERVICE OMBUDSMAN ASSURANCES A.S.B.L.
Square de Meeûs 35, B 1000 Bruxelles – E-mail : info@ombudsman-insurance.be